



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2013

INTRODUCTION

La commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécutions ont été réalisées: aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon. Le décompte final de deux de ces projets étant inférieur à 10 ans, un rapport comptable pour ceux-ci sera présenté dans ce rapport.

En résumé, l'annexe 1 « Situation Générale de l'Opération », l'annexe 2 « Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution des travaux » et l'annexe 4 « Rapport de la Commission Locale de Développement Rural » se rapportent à la nouvelle ODR tandis que l'annexe 3 « Rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé » concerne l'ODR précédente. En outre, le rapport annuel de CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

Introduction : réalisations du programme d'actions

En 2013, plusieurs actions ont été réalisées par les Services communaux, avec l'appui de la CLDR :

- Réalisation d'une journée environnement autour de la thématique Commune et Rivière propre
- Amélioration de la gestion des déchets dans le cadre des camps scouts
- Inscription de la Commune dans les actions proposées par Intradel
- Restauration du chemin le long du Blockai avec les Wallo'net
- Actions ciblées via le Bulletin communal et la police en vue de sensibiliser la population à la problématique des tontes de pelouse
- Suivi des actions menées par le Contrat Rivière Ourthe (publication des articles, gestion des plantes invasives...)
- Plantation de haies indigènes sur le domaine public lors de la Journée de l'arbre
- Gestion des espaces verts (prés fleuris, plantation de plantes vivaces en bord de ruisseaux...)
- Rénovation d'une partie du mur d'enceinte du cimetière de Comblain-la-Tour (par l'entreprise Palange)
- Restauration du mur Rue du ruisseau : les travaux ont été adjugés en 2013 et débuteront au printemps 2014.
- Enterrement des lignes électriques à Fairon via l'installation d'une nouvelle cabine qui sera installée dans la plaine de jeux
- Création par l'Office du Tourisme d'un répertoire des adresses utiles
- En 2013, la Commune a posé sa candidature pour participer à Wallonie Week-end Bienvenue mais n'a pas été retenue. Elle a réitéré la demande en 2014 et réalisera des activités les 3-4 octobre 2014
- Gestion d'un jardin communautaire par le Service d'Insertion Sociale en collaboration avec l'asbl Goutte à Gotte. Les activités ciblent un jeune public via l'organisation de stage et la collaboration avec les écoles de l'entité
- Introduction d'un dossier de reconnaissance des bibliothèques de Hamoir, Comblain-Au-Pont, Aywaille et Ferrières et actualisation de la base de données de la bibliothèque de Hamoir
- Création par le Conseil communal des seniors d'une brochure reprenant les adresses de tous les services dans la Commune, à l'intention de tous les citoyens
- Expropriation en cours afin d'aménager une liaison piétonne près du terrain de football à Comblain-la-Tour, entre le terrain de football et le quai de l'Ourthe
- Aménagement de trottoirs entre le Pont et la Route de Xhoris à Hamoir : le dossier a été attribué en 2013. Les travaux débuteront au printemps 2014
- Aménagement des carrefours Place du Monument à Comblain-la-Tour et Rue de Liège via des marquages au sol sécurisant les carrefours

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer (étude en cours)	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	La DGO2 prépare le dossier de demande de permis pour les deux tronçons suivants : tronçon Fairon – Hamoir et tronçon Comblain-la-Tour – Fairon
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.515.679,89 € TVAC (estimation février 2013)	Développement rural	Accord de principe reçu en août 2013 – signature de la convention-faisabilité par le Conseil communal le 21 octobre 2013 – Signature de la convention par le Ministre le 17 janvier 2014. Le CSC est en cours de préparation
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	Décision de la CLDR et du Conseil communal de demander une convention

		avec du parking			
1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	Rencontre avec le CRECCIDE en février 2013 Rencontre avec la Teignouse
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012 Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores)
1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	Etude de dépollution en cours par la SPAQuE ; travaux programmés en 2014 Désignation d'un auteur de projet par la SPI pour l'étude d'implantation. Dossier de Reconnaissance de zone en cours.
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue	A déterminer	-	Plan trottoirs : travaux d'aménagements prévus <i>Rue du Combattant</i> et <i>Route de Xhoris</i> (entreprise désignée : <i>TRTC Bonfond</i>)

		d'améliorer la mobilité douce			
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	-	Aménagements réalisés à Werbeucommune et au Chirmont Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot Aménagements Rue de Godinri à Filot
1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	SPW DGO4 – Département du Patrimoine – direction de la restauration	Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de l'église)
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'un éco-conseiller • Engagement d'un éco-passeur • Journée de l'environnement • Journée de l'arbre • Création d'une cellule « Cadre de vie » • Création d'un comité dans l'attente d'un PCDN

					et réalisation d'actions environnementales
1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne • Création d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors
1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	10.632.316,50 € (estimé)	SPW DGO3 CGT Fonds FEDER Fonds privés	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le CGT et la SPI en vue d'étudier les modes de subventionnement possibles
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	Une coordination entre les différents clubs cyclo est en cours
2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	-	Réalisation d'un RUE en cours pour la ZACC du Chirmont (<i>bureau Lacasse</i>)
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une enquête publique • Approbation du RUE par le Conseil communal

		d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir			pour la ZACC couvrant une partie de la zone (<i>bureau Pluris</i>)
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux prévus au budget 2014
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir : le dossier est approuvé et adjugé à l'entreprise <i>Gillet (travaux prévu en 2014)</i> • Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon • Engagement d'un éco-passeur
3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale • Désignation d'un auteur de projet (<i>bureau PHD</i>) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc : présentation de l'étude au Conseil communal en avril 2014 • Travaux de mise en conformité de

					l'électricité (2 ^{ème} phase) <ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale
3	9	Création de logements	A déterminer		Acquisition d'une maison (ILA), d'un appartement et des entrepôts (propriété Grailet) à destination de l'OT

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts	Dans les 5 ans
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	Dans les 5 ans

1	14	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	Développement rural	Dans les 5 ans
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	Dans les 6 ans
2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	Dans les 6 ans
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	Dans les 6 ans

3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	5	Création d'un comité culturel	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	Dans les 10 ans
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	Dans les 10 ans
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	11	Création d'un	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

		réseau de chaleur dans le centre de Hamoir			
--	--	--	--	--	--

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

SANS OBJET

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique PwDR 2007-2008 ¹			
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

3.1. Aménagement de la salle « Les Amis Réunis » à Fairon (ancienne ODR)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 ²	Aménagement salle « Les amis réunis »	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
	Type		Montant annuel	

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien

⁴ **A titre d'exemple :**

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

3.2. Aménagement d'espaces publics à Comblain-la-Tour (ancienne ODR)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
1996, 2001 2003 (avenant globalisant les deux)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 ⁵	Projet global d'aménagement du centre de Comblain-la-Tour	Aménagement de la place du Wez, de la place de la gare, de la placette des Polonais et des liaisons entre ces espaces	694.995,36€	2005

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
	Type		Montant annuel	
	Type		Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁷	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	L'espace public est utilisé pour les fêtes locales (brocante, fête foraine) principalement et comme lieu permanent de rencontre.
Impact des activités sur emploi	Impossible à mesurer

⁷ **A titre d'exemple :**

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
Date des réunions durant l'année écoulée	19 février 2013	Nombre de présents	8 personnes
	17 juin 2013		11 personnes
	27 novembre 2013		19 personnes
Réflexion sur l'opération de développement rural			

	<p>Le PCDR a été approuvé le 7 juin 2012 par le Gouvernement wallon pour une durée de 10 ans.</p> <p>Bien que la CLDR ne se soit réunie qu'à trois reprises en 2013 en raison du renouvellement des membres de la CLDR et de la fusion avec la CCATM, elle a été consultée pour plusieurs dossiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-projet « Maison rurale » (19 février 2013 – 17 juin 2013 – 27 novembre 2013) <p>Les membres de la CLDR sont tenus informés et associés aux différentes étapes de la demande de convention-faisabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-projet « Liaison Hamoir – Filot » (27 novembre 2013) <p>Approbation par la CLDR pour faire une demande de Convention et passer la fiche au Conseil communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divers <p>Suivi des dossiers en cours</p>
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.4
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	Demande de convention-faisabilité en 2014

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2014)	1.1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer (étude en cours)	DGO2	100 %
	1.2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.515.679,89 € TVAC (estimation février 2013)	DGO3 - développement rural	80 % pour la 1 ^{ère} tranche - 50 % pour la deuxième tranche
	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 - direction de la restauration	95 %

Année rapport annuel + 2 ans (2015)	1.4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments ou DGO3 - direction du développement rural	- SPW DGO Routes et bâtiments : 100 % de la liaison - Développement rural 60 % des espaces publics - Commune 40 % des espaces publics ou - Développement rural (80 %)
	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	Wallonie	Comblain-la-Tour : - Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 80 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone - Commune : 20 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone

	1.15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	10.632.316,50 (estimé)	€	Développement rural CGT Fonds FEDER Fonds privés A déterminer	A déterminer
	2.6	Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer		A déterminer	A déterminer
	2.8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer		Fonds propres	Commune : 100%
Année rapport annuel + 3 ans (2016)	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer		Wallonie	Révision du PCA : - Région wallonne : 60 % - Commune : 40% Aménagement de la zone : A déterminer
	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer		DGO1 - Infrasports	85 %



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2013

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 6 juin 1991 (article 8).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)

A ce jour, la Commune bénéficie d'une Convention-faisabilité pour la fiche 1.2 relative à l'aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale. L'accord de principe a été transmis à la Commune en août 2013. Le projet de convention-faisabilité a été approuvé par le Conseil communal le 21 octobre 2013 et la Convention signée par le Ministre a été transmise à la Commune le 17 janvier 2014.

2. Les réunions de la CLDR en 2013

La CLDR ne s'est réunie qu'à trois reprises en 2013 en raison du renouvellement des membres de la CLDR et de la fusion avec la CCATM. La nouvelle composition de la CCATM-CLDR a été approuvée par le Conseil communal en juillet 2013. L'arrêté du 24 janvier 2014 a approuvé l'institution de la nouvelle Commission.

Les PV des réunions sont annexés à ce rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.

CLDR plénière du 19 février 2013

Monsieur Lecerf fait un compte-rendu de la réunion de coordination qui a eu lieu le 8 janvier 2013 concernant le projet de Maison rurale. Il présente les changements qui ont été effectués dans la fiche suite à cette réunion. Il présente ensuite les étapes à venir pour ce projet.

Monsieur Lecerf et l'agent de développement expliquent la structure et présentent le contenu du rapport annuel 2012. Les membres sont invités à communiquer leurs éventuelles remarques à l'agent de développement.

Monsieur Lecerf informe les membres que le Conseil communal a décidé de créer une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). Dans la mesure où les thèmes abordés en CCATM sont liés à ceux traités en CLDR et en Commission de sécurité, le Conseil communal a décidé de fusionner ces trois commissions. Les membres de la CLDR sont invités à renouveler leur candidature s'ils souhaitent rester membre.

CLDR plénière du 17 juin 2013

Monsieur Lecerf informe les membres de l'état d'avancement de la demande de convention-faisabilité pour le projet de Maison rurale.

Monsieur Lecerf et l'agent de développement présentent l'état d'avancement des différentes fiches-projets.

CLDR du 27 novembre 2013

Monsieur Lecerf a informé les membres de l'état d'avancement de la fiche 1.1 relative au RAVeL de l'Ourthe et de la fiche 1.2 relative à l'aménagement d'une Maison rurale.

Ensuite, les membres ont été invités à se prononcer sur le prochain projet pour lequel une demande de convention pourrait être introduite en développement rural. Les membres de la CLDR ont choisi la fiche 1.4 relative à l'aménagement d'une liaison sécurisée entre Hamoir et Filot et l'aménagement de l'entrée du village de Filot.

3. Initiatives de la CLDR

Différentes actions, appuyées par la CLDR, ont été réalisées dans la Commune. Celles-ci sont présentées dans le rapport annuel 2013.

4. Etat d'avancement des projets

La réunion de coordination relative à la fiche 1.2 Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale a été organisée en janvier 2013. La Commune a reçu l'accord de principe du Ministre en août 2013 et le Conseil communal a approuvé la convention-faisabilité le 21 octobre 2013. La Commune a reçu la Convention signée le 17 janvier 2014 et elle lancera prochainement la procédure pour la désignation d'un auteur de projet.

Il a été décidé de demander une deuxième convention-faisabilité pour le projet de liaison sécurisée entre Hamoir et Filot (fiche 1.4). Les démarches seront entreprises en 2014 auprès de l'Administration régionale.

5. Perspectives pour 2014

Début 2014, la CCATM-CLDR a été mise en place le 25 février 2014. Une présentation du PCDR et de l'état d'avancement des différents projets a été effectuée.

Les membres seront consultés sur l'avant-projet pour la Maison rurale et sur l'actualisation de la fiche 1.4 pour la liaison sécurisée entre Hamoir et Filot.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 19 février 2013
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Oscar Dalem, Angèle Distrée, Marie-Noëlle Minguet, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps.
Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Madame Suzanne Bissot et Monsieur Rémi Nuyts.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2012

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Informations sur l'état d'avancement de la 1^{ère} convention

Monsieur Lecerf fait un compte-rendu de la réunion de coordination qui a eu lieu le 8 janvier 2013. Au cours de cette réunion, il a été convenu que le local de réunion de 30 m² serait supprimé du projet et que la salle des mariages actuelle ferait office de local de réunion lorsque la Maison rurale sera réalisée. De même, il a été convenu que le logement pourrait être situé dans le bâtiment du Service Régional d'Incendie. En fonction de ces décisions, l'estimatif budgétaire a été adapté.

Monsieur Lecerf indique également que sur demande de Monsieur Delaunois la Commune a réalisé un inventaire des utilisations potentielles de la nouvelle salle polyvalente.

La Commune va à présent transmettre les documents à l'Administration du développement rural pour introduire une demande de convention-faisabilité. La convention-faisabilité représente 5% du montant estimé du projet ; ce budget permet à la Commune d'engager un auteur de projet pour réaliser les plans définitifs du projet. Pour désigner l'auteur de projet, la Commune organisera un concours d'architecte. Une fois les plans du projet réalisés, la Commune pourra demander une convention-réalisation pour les travaux. Grâce à cette

procédure, le montant du subventionnement est mieux calculé car il se base sur le projet définitif et non plus sur l'estimation de l'esquisse.

3. Approbation du rapport annuel 2012

Le rapport annuel 2012 est distribué aux membres de la CLDR. Monsieur Lecerf et l'agent de développement expliquent la structure et présentent brièvement le contenu. Les membres de la CLDR sont invités à le lire et à communiquer leurs éventuelles remarques à l'agent de développement par mail avant la mi-mars.

4. Information sur le renouvellement de la composition de la CLDR

Monsieur Lecerf informe les membres que le Conseil communal a décidé de créer une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). Celle-ci est chargée de remettre des avis au Collège et au Conseil communal. L'employé responsable de la CCTAM sera Mike Minet. La création d'une CCATM va permettre à la Commune d'obtenir un subside plus élevé pour le conseiller en aménagement du territoire ainsi que pour les études des PCA. En outre, la commune recevra 5000 € pour les frais de fonctionnement de la Commission.

Dans la mesure où les thèmes abordés en CCATM sont liés à ceux traités en CLDR et en Commission de sécurité, le Conseil communal a décidé de fusionner ces trois commissions. Etant donné que le règlement de la CCATM est plus contraignant que celui des autres commissions, ce sont les règles de la CCATM qui s'appliqueront.

Un appel à candidatures pour la CCATM-CLDR va être diffusé au mois de mars 2013. Les membres de la CLDR qui souhaitent poursuivre leur implication sont invités à poser leur candidature pour cette nouvelle commission. Un courrier va être envoyé à tous les membres pour les informer de la procédure.

La séance se termine à 21h00.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 17 juin 2013
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Suzanne Bissot, Oscar Dalem, Gisèle Gerard, Loïc Jacob, Marie-Noëlle Minguet, Raymond Momin, Rémi Nuyts, Jean-Marie Peters, Steven Van Erps. Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission, Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA).

Excusés : Madame Angèle Distrée et Messieurs Michel Flamaxhe, Serge Nuyts.

La réunion débute à 20h00.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

5. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 février 2013

Le PV est approuvé sans remarques.

6. Informations sur l'état d'avancement de la 1^{ère} convention

La Commune a introduit la demande de convention-faisabilité auprès de l'Administration du développement rural. La convention-faisabilité représente 5% du montant estimé du projet ; ce budget permet à la Commune d'engager un auteur de projet pour réaliser les plans définitifs du projet. Ensuite, la commune demandera une convention-réalisation pour obtenir un subventionnement pour la mise en œuvre des aménagements.

Sur recommandation de l'Administration régionale, un concours d'architecte sera organisé pour désigner l'auteur de projet. La Commune a prévu de rencontrer le service de la Fédération Wallonie Bruxelles qui apporte un soutien aux communes dans l'organisation de cette procédure.

7. Réflexion sur les prochains projets à mettre en œuvre

Monsieur Lecerf présente l'état d'avancement des différentes fiches-projets.

LOT 1			
1.1	Hamoir (transcommunal)	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Fairoir - Hamoir : la demande de permis va être déposée pour enquête publique - Comblain-la-Tour - Fairoir : étude alternative en cours
1.2	Hamoir	Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale	Demande de convention-faisabilité en cours
1.3	Comblain-la-tour	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	En attente
1.4	Filot	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	En attente
1.5	Hamoir (entité)	Création d'un Conseil communal des jeunes	Le Conseil communal des jeunes est envisagé comme un prolongement du Conseil communal des enfants. Une rencontre avec le CRECCIDE a été organisée en février 2013. Des contacts vont être pris avec la Teignouse pour évaluer les collaborations possibles. Un encadrement est nécessaire mais il est difficile de trouver des subsides. Pour les 15-20 ans, il est prévu de créer une plateforme de rencontre des comités existants pour mettre en place des projets en commun.
1.6	Hamoir (entité)	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	Engagement d'un éco-passeur
1.7	Hamoir (entité)	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Etude de dépollution en cours par la SPAQuE (budget réservé pour les travaux) Etude d'implantation en cours par la SPI qui devra déposer une demande de reconnaissance de zone pour déterminer les affectations
1.8	Hamoir (entité)	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	Le dossier "Plan trottoir" va être mis en adjudication (travaux réalisés pour fin 2013)

1.9	Hamoir (entité)	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	Aménagements réalisés à Werbeucommune et au Chirmont. Pour la rue de Hittin, les travaux devront être effectués lors d'une réfection de voirie. En ce qui concerne la rue d'Insegotte, des travaux ont été réalisés pour la route mais la zone n'a pas été mise en circulation locale car les habitants du reste du village souhaitent continuer à y passer.
1.10	Hamoir	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	Phase 1 : travaux en cours <ul style="list-style-type: none"> - Décaper l'intérieur pour lutter contre l'humidité - Réfection des joints - Inspection et réparation de la toiture Phase 2 : rénovation de l'intérieur avec des techniques d'époque. Une demande de subside va être introduite prochainement
1.11	Fairon	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	En attente
1.12	Hamoir (entité)	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	Engagement d'un éco-conseiller et d'un éco-passeur Organisation d'une journée annuelle de l'environnement
1.13	Hamoir (entité)	Amélioration de la communication	Amélioration du site internet communal
1.14	Fairon	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	En attente car ce dossier est lié aux travaux d'égouttage du village
1.15	Hamoir	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	Un GT devrait être créé avec des membres du Conseil communal, de l'Office du Tourisme et la Région wallonne.
LOT 2			
2.1	Comblain-la-tour	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	En attente
2.2	Hamoir (entité)	Mise en valeur du patrimoine	En attente

2.3	Comblain-la-tour	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	En attente
2.4	Comblain-la-tour	Aménagement de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	En attente
2.5	Hamoir (transcommunal)	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	Une personne s'occupe actuellement de la coordination entre les différents clubs cyclo
2.6	Hamoir (entité)	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	Réalisation d'un RUE en cours pour la ZACC du Chirmont
2.7	Hamoir	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	Réalisation d'un RUE en cours pour la ZACCi couvrant une partie de la zone
2.8	Comblain-la-tour	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	Une réflexion est en cours pour voir s'il est envisageable d'intégrer ces travaux dans le budget en 2014.
2.9	Hamoir	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	En attente
LOT 3			
3.1	Hamoir	Aménagement de l'ancien presbytère	En attente - lié à la fiche 1.2
3.2	Filot	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village	En attente
3.3	Hamoir (entité)	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon
3.4	Hamoir (transcommunal)	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	En attente
3.5	Hamoir (entité)	Création d'un comité culturel	En attente – l'Office du Tourisme joue ce rôle actuellement
3.6	Hamoir (entité)	Création d'un atelier rural	En attente
3.7	Hamoir	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	Une réflexion est cours concernant un

	(transcommunal)		partenariat avec Comblain-au-Pont
3.8	Hamoir	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale - Un auteur de projet a été désigné pour la réalisation d'un espace multisports et de convivialité dans le parc
3.9	Hamoir (entité)	Création de logements	Pas de nouveaux projets en cours
3.10	Hamoir (entité)	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	Pas d'opportunité actuellement
3.11	Hamoir	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	En attente

Dans la mesure où la composition de la CLDR va être revue suite à la fusion avec la CCATM, il est décidé de reporter le choix des prochains projets avec la nouvelle commission.

8. Divers

L'appel à candidatures pour la CCATM-CLDR est clôturé. La composition de cette future commission est à l'ordre du jour du Conseil communal en juillet 2013. Il faut encore désigner les représentants du Conseil communal et le Président. Elle devrait se réunir une première fois à l'automne 2013.

La séance se termine à 21h10.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 27 novembre 2013
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Oscar Dalem, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Loïc Jacob, Claude Kriescher, Frédéric Lecarte, Vincent Lobet, Marie-Noëlle Minguet, Rémi Nuyts, Jean-Marie Peters, André Quoilin, Suzanne Sauvage, Pierre Silvestre, Daniel Thonon, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Bourgmestre et Président de la CLDR,
Madame Marie-Françoise Gilis et Monsieur Dimitri Piron, Agents de développement (GREOA).

Excusés : -

La réunion débute à 20h10. Suite à une erreur dans l'envoi des convocations, les membres de la future CCATM-CLDR ont été invités.

En introduction, Monsieur Lecerf invite tout d'abord les membres à se présenter chacun à leur tour. L'agent de développement expose brièvement le rôle du GREOA ; il accompagne la commune tout au long de l'Opération de Développement Rural. Monsieur Lecerf explique ensuite à l'assemblée les différences entre la CLDR et la CCATM et l'intérêt de créer un organe consultatif unique réunissant les deux commissions ; il a pour but d'optimiser les interactions entre les différentes matières, d'assurer une vision globale ainsi que de rationaliser le nombre de réunions.

Monsieur Lecerf rappelle que le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon pour une durée de 10 ans. Les projets repris dans le PCDR sont issus de la consultation citoyenne qui a débuté en 2008. Le PCDR ainsi qu'une synthèse de celui-ci (bulletin communal de mars 2012) sont consultables sur le site www.pcdr.be. Le PCDR est une vision stratégique à long terme qui présente un catalogue de projets qui pourront être mis en œuvre grâce à divers financements (développement rural, Commissariat Général au Tourisme, etc.) mais également sur fonds propres.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2013

Le PV est approuvé sans commentaires de l'assemblée.

2. Fiche 1.2 « Maison rurale » : informations sur l'état d'avancement

Monsieur Lecerf explique la raison d'être du projet ; le bâtiment situé en face de l'Administration communale est inoccupé suite à la réforme des services d'incendie et à la fermeture de la conciergerie. Monsieur Lecerf présente les différents aménagements qui vont être réalisés et leur justification. Le projet consiste en la restauration du bâti existant auquel se rajoutera une annexe. Le bâtiment accueillera la bibliothèque dans un local qui lui est mieux adapté ce qui dans le même temps libérera de l'espace pour le CPAS. La Maison rurale accueillera également l'Espace Public Numérique situé actuellement dans l'ancien presbytère, une salle de réunion pour les différentes associations de la commune et un local d'accueil pour des permanences (maison de l'emploi, service pension, etc.). Le deuxième volet de l'aménagement du bâtiment concerne l'accueil de la petite enfance avec l'aménagement de locaux mis à disposition de gardiennes ONE. Ce projet constitue une alternative à l'installation d'une crèche dont le coût est bien supérieur.

Monsieur Lecerf donne plusieurs précisions sur les aspects économiques du projet. Le financement du projet est soumis à une nouvelle législation mise en place en octobre 2012. Le montant du subventionnement est modulé en deux tranches : il s'élève à 80 % du budget pour les premiers 500.000 € et à 50 % pour la deuxième tranche située au-delà de 500.000 €. Pour les années à venir, on suppose encore une réduction des aides de la Région Wallonne ce qui pourrait être dommageable pour les plus petites communes telles que Hamoir. D'autre part, le budget prévu actuellement n'est qu'une première estimation mais il devra être respecté dans son ordre de grandeur pour le projet final. De même, les plans repris dans la fiche projet sont des esquisses destinés à donner une idée des dimensions et de l'aspect du projet mais elles ne constituent pas le projet final.

La Commune a reçu l'accord de principe du Ministre pour la convention-faisabilité ; celle-ci permettra à la Commune d'obtenir un financement pour la phase de constitution de l'avant-projet et du projet définitif. Une fois que le projet aura été accepté par le Ministre, la Commune pourra demander une convention-réalisation pour le subventionnement des travaux. Cette nouvelle procédure paraît plus correcte à la Commune dans la mesure où l'estimation sera plus précise mais elle rallonge la procédure. L'auteur de projet sera désigné lorsque le Ministre aura signé la convention-faisabilité. Le travail de l'année prochaine (2014) consistera essentiellement en la réalisation de l'avant-projet en collaboration avec les personnes ressources et les différentes associations.

3. Fiche 1.4 : Liaison sécurisée entre Filot et Hamoir

Monsieur Lecerf rappelle que le projet consiste à créer une liaison sécurisée entre Filot et Hamoir le long de la Grand Route et à aménager l'entrée du village de Filot. Filot est le village le plus isolé de la commune et bien qu'il soit également le plus petit hameau de la commune, l'axe routier entre Filot et Hamoir présente une circulation piétonne importante avérée. Le projet répond à une nécessité de sécuriser le parcours sur cette route régionale (N66) et a pour but d'établir une connexion avec le Ravel le long de l'Ourthe et à terme

d'étendre le réseau vers Ferrières. Le projet consiste également à aménager des places de parking à l'entrée du village et à sécuriser la traversée de la voirie au niveau de la Maison de village.

Comme il s'agit d'une route régionale, le subventionnement du projet peut être envisagé de plusieurs manières. La DGO Routes et Bâtiments dispose d'un budget pour ce type d'aménagement pour les usagers doux. Il pourra donc s'agir d'un subventionnement conjoint entre la DGO Routes et Bâtiments et le développement rural ; une réunion devra être organisée entre les deux administrations pour discuter de la répartition du financement.

Plusieurs membres ont posé des questions par rapport à ce projet auxquelles Monsieur Lecerf a répondu. Le projet est plus conséquent qu'un simple marquage au sol ; il s'agit de la création d'une voie lente avec une séparation par rapport à la voirie. L'espace n'est insuffisant qu'à certains endroits où un remblaiement est nécessaire avec de faibles aménagements pour permettre l'écoulement des eaux le long de la route. Le DNF a rendu un premier avis quant à la proximité du site Natura 2000 mais il devra être consulté à nouveau et associé au projet. Le projet de réaménagement prime sur le projet d'organisation d'une course automobile (projet de l'Office du Tourisme) sur le même axe ; celle-ci sera cependant toujours possible.

Monsieur Lecerf invite les membres à se prononcer sur le choix de cette fiche pour une deuxième demande de convention. Les membres marquent leur accord et proposent d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

Il est donc convenu de débiter la fiche 1.4 « Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking » et de demander une convention développement rural pour ce projet.

4. Divers

Les membres demandent des informations sur l'état d'avancement du RAVeL (fiche 1.1). Monsieur Lecerf mentionne que le travail d'étude est finalisé mais qu'il est en attente à l'Administration régionale. Monsieur Lecerf affirme que la Commune suit le dossier de près et qu'il interrogera le représentant du Ministre à ce sujet lors d'une réunion prévue au Cabinet du Ministre Di Antonio le 13 décembre 2013.

Lors de la première réunion officielle de la CCATM-CLDR, une synthèse du PCDR et un état d'avancement des différents projets sera présenté. Les convocations comprendront un ordre du jour avec plusieurs volets : CCATM – CLDR – Mobilité. Le volet CCATM comprendra notamment le traitement des demandes de permis, de Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) et d'avis sur demande du Collège ; il est géré par un employé communal. Le volet CLDR est géré par les agents de développement du GREOA.

Monsieur Lecerf rappelle que les agents de développement travaillent au GREOA qui est une asbl qui regroupe 13 communes de la région Ourthe-Vesdre-Amblève. Les agents de développement ont acquis une expérience dans le développement rural en accompagnant 8 communes en Opérations de Développement Rural. Le GREOA permet également la mise en place de projets transcommunaux.

La séance se termine à 20h55 et est suivie d'un verre de l'amitié.